

# VEHICULES HORS D'USAGES

## POUR TOUTE DEMANDE D'ENLEVEMENT DE V.H.U. FURNIR OBLIGATOIREMENT :

- **L'original du certificat d'immatriculation** avec la mention « destruction le ... » accompagné de la signature du propriétaire.
- Le certificat de cession : **Cerfa N° 15776\*01** en deux exemplaires. Compléter la partie « LE VEHICULE » et « Ancien propriétaire ».
- La déclaration d'achat : **Cerfa N° 13751\*02**. Compléter uniquement la partie bleutée « CERTIFICAT DE VENTE ».
- Le **certificat de non-gage**.
- La photocopie de la **Carte Nationale d'Identité du propriétaire**.
- Les **coordonnées téléphoniques du propriétaire**.
- L'**adresse exacte de stationnement** du véhicule.